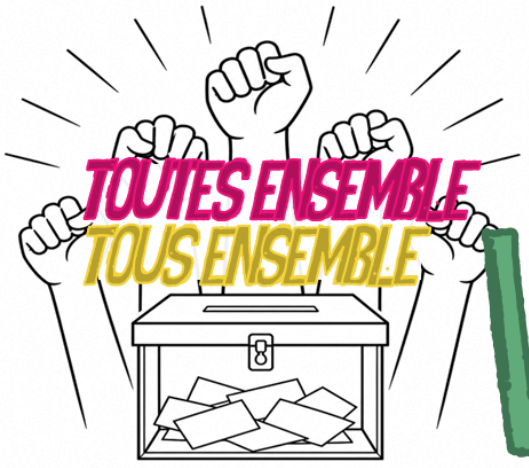



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTEZ

Union Syndicale Nationale Travail - Emploi Formation Pro
la cgt
Sud Travail Affaires sociales
Solidaires Fonction Publique

*Bilan du mandat au CSA ministériel - Mandat 2023-2026*

# DÉFENDRE LES MISSIONS, DÉFENDRE LES AGENT·ES, LES CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION ET DE TRAVAIL, DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

Elu·es au Comité social d'administration ministériel « Travail – Emploi », les représentant·es CGT TEFP et SUD TAS ont exercé leur mandat dans un contexte difficile, marqué par des attaques inédites contre nos missions et l'austérité budgétaire, érigée en dogme absolu : réorganisations au forceps, diminution constante des effectifs, développement du recours aux emplois précaires, primes distribuées à la tête du client, moyens matériels insuffisants, déménagements aux effets délétères, … Les sujets à évoquer dans le cadre des instances ministérielles n'ont pas manqué ! Durant ces quatre années, notre engagement est resté constant : défendre les missions de service public et les conditions de travail de celles et ceux qui les assurent, vaille que vaille !

## Défendre les missions : des moyens à la hauteur des besoins

Le fil conducteur de ce mandat a été la défense de nos missions de service public, au bénéfice des travailleur·ses et des publics les plus précaires. À chaque projet présenté au CSA ministériel, nos représentant.es ont rappelé qu'il ne pouvait y avoir de service public de qualité sans effectifs suffisants, sans moyens à la hauteur des besoins et sans reconnaissance.

Nous avons dénoncé les suppressions d'emplois, les vacances de postes, la perte d'attractivité de nos métiers et les réorganisations qui éloignent les agents de leurs missions premières. Derrière chaque réforme, chaque projet de l'administration, nous avons posé la même question : **quel impact pour les missions, pour les usager·ères et pour nos conditions de travail ?**

## Défendre les missions de contrôle

La défense des missions de contrôle, notamment les prérogatives et le principe d'indépendance de l'inspection du travail, a constitué un axe majeur de notre mandat. En 2024, à la suite des graves attaques orchestrées par des organisations patronales du secteur agricole, nous avons rappelé publiquement l'importance des contrôles. En 2026, nous sommes également monté.es au créneau dans le cadre de la remise en cause du 1er mai, férié et chômé.

Qu'il s'agisse de l'inspection du travail, de la cohésion sociale ou des politiques publiques relevant des ministères sociaux, nous avons défendu une même exigence : des missions de contrôle menées en toute indépendance, exercées par des agent·es en nombre suffisant, disposant des moyens nécessaires et correctement formé·es à leur métier. Le renforcement des pouvoirs des Préfets, fait marquant de cette mandature, a rendu cette exigence d'autant plus nécessaire.

Nous avons refusé que les difficultés rencontrées par les services soient imputées aux agent·es alors qu'elles trouvent leur origine dans des choix budgétaires et organisationnels.

## Défendre les conditions de rémunération et de travail

Parce que défendre les missions, c'est aussi défendre celles et ceux qui les accomplissent, les représentant·es CGT TEFP et SUD TAS sont intervenu·es tout au long du mandat sur les rémunérations, les carrières, l'attractivité des métiers et les conditions de travail.

Nous avons revendiqué la revalorisation des rémunérations, à commencer par celles des agent·es de catégorie C et B, un meilleur déroulement de carrière pour tou·tes, des promotions transparentes, des parcours professionnels lisibles et un véritable investissement dans la formation. Le gel du point d'indice qui n'est plus indexé sur l'inflation fait reculer le niveau global de nos rémunérations ; la progression dans les grilles de rémunération récompense l'ancienneté et l'expertise acquise et elle n'a jamais eu pour objet de compenser l'augmentation du coût de la vie !

Nous avons également porté les questions de santé et sécurité au travail, de charge de travail, de risques psychosociaux, d'immobilier, d'organisation des services et de prévention des violences, en rappelant que la qualité du service public dépend aussi des conditions dans lesquelles les agent·es exercent leurs missions.

### Refuser la précarisation des emplois

Tout au long du mandat, nous avons dénoncé les atteintes au statut et l'explosion du recours aux contrats précaires, au sein des différents services, centraux et déconcentrés.

Le recours croissant aux contractuel·les et la multiplication des emplois précaires ne constituent pas une réponse aux problèmes dits d'attractivité ; ils les aggravent. Ce n'est évidemment pas le statut des fonctionnaires qui freine les candidatures ou dissuade les inscriptions aux concours, mais les conditions de rémunération et les attaques politiques récurrentes dont les fonctionnaires font l'objet.

Nos représentant·es ont systématiquement défendu des recrutements statutaires, à la hauteur des besoins, un plan de titularisation des agent·es contractuel·les, un vrai déroulement de carrière pour tou·tes et une politique salariale, à la hauteur de l'importance de nos missions.

### Œuvrer à l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les discriminations

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est encore bien lointaine au sein des services du Ministère qui devrait pourtant être exemplaire en la matière. Nos représentant·es ont été particulièrement vigilant·es sur le sujet, ont signalé chaque problème qui se présentait et ont rappelé nos revendications, à chaque occasion. Une négociation est en cours, mais sans qu'un budget n'y ait été alloué. On est donc encore loin du compte !

Outre défendre les droits actuels, nos représentant·es ont cherché à en conquérir de nouveaux, notamment l'accès à un nouveau motif d'autorisation spéciale d'absence, en cas de menstruations douloureuses et autres phénomènes hormonaux incapacitants

Nos représentant·es ont également dû intervenir à de multiples reprises pour dénoncer des agissements à caractère clairement discriminatoires, notamment au sein des écoles de formation. C'est évidemment inacceptable.

### Faire respecter les droits des représentant·es du personnel

Le CSA ne peut jouer pleinement son rôle que si les représentant·es du personnel disposent des informations et du temps nécessaire pour examiner les projets soumis par l'administration.

À de nombreuses reprises, nos représentant·es ont dû rappeler les obligations réglementaires les plus élémentaires, en matière d'information et de consultation des instances : transmission des documents dans des délais raisonnables, qualité des échanges, suivi des engagements pris en séance et respect des prérogatives des représentant·es du personnel.

Il a pu nous arriver de décider de boycotter certaines séances : le « dialogue social » n'a de sens que s'il permet d'améliorer les décisions et d'évoquer les sujets réels de préoccupation des agent·es, à défaut d'y répondre, faute de moyens suffisants.

### Une ligne constante

Au fil de ces quatre années, notre action s'est appuyée sur une conviction simple :

- nos missions sont essentielles et elles exigent des moyens à la hauteur des besoins ;
- des agent·es reconnu·es et correctement rémunéré·es sont indispensables à la qualité du service public ;
- les réorganisations ne peuvent se faire au détriment, ni des usager·ères, ni des agent·es ;
- l'égalité professionnelle et l'absence de toute discrimination ne peuvent pas être de simples ambitions affichées, mais doivent enfin devenir une réalité ;
- le respect des représentant·es du personnel est une condition d'un dialogue social utile.

Ce mandat aura vu passer un nombre de Ministre particulièrement important, dans une logique politique austéritaire, malheureusement constante. Notre engagement est resté ferme, cohérent et déterminé, autour de la défense du service public, des missions et des agent·es.

**Parce que les ministères sociaux ont besoin de services forts, de personnels reconnus et de moyens à la hauteur des besoins, les élu·es CGT TEFP et SUD TAS continueront à porter ces exigences dans toutes les instances où il·elles continueront à siéger.**